



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juillet 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Sénégal
(2019-2023)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	7
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Sénégal (2019-2023).....	11



I. Considérations générales

1. Le Sénégal est situé à l'extrême ouest de l'Afrique sub-saharienne. Il couvre une superficie de 196 712 kilomètres carrés et compte environ 13,6 millions d'habitants, avec une densité de 69 habitants par kilomètre carré. La population sénégalaise est essentiellement rurale (58 %), compte légèrement plus de femmes (51 %) que d'hommes et est composée en grande majorité de jeunes (77 % sont âgés de moins de 35 ans).

2. Au niveau socioéconomique, l'enjeu du Sénégal consiste à accélérer ses efforts pour une croissance plus inclusive, réduire la pauvreté et les inégalités et maintenir une croissance de plus de 7 %, conformément à l'objectif de développement durable 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et aux objectifs du Plan Sénégal émergent (PSE). Depuis 2014, le Sénégal est parvenu à un nouveau niveau de croissance, atteignant près de 6 % d'après le Fonds monétaire international (FMI). Pourtant, le pays reste confronté à une pauvreté (46,7 en 2011) et à des inégalités (coefficient de Gini estimé à 0,38) persistantes, en particulier dans les zones rurales (57,3 %) mais aussi dans les zones urbaines, avec de fortes disparités entre les régions. L'accélération de la croissance est stimulée par l'augmentation des investissements publics financés essentiellement par des prêts et le niveau de la dette du pays, autour de 62,3 % d'après le FMI¹, ce qui limite la capacité du secteur public à soutenir la croissance. Afin de maintenir cette croissance, l'investissement privé et la participation des femmes² devront augmenter sensiblement.

3. À l'heure actuelle, la croissance ne profite pas à tous, car elle ne fournit pas suffisamment d'emplois et de possibilités de revenus, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations rurales, et parce que les politiques de protection sociale ne couvrent pas suffisamment les populations vulnérables. En effet, le chômage touche particulièrement les femmes (22,6 % contre 9,8 % des hommes), ainsi que les jeunes et les zones rurales, où le taux est de 27,7 % (contre 18,5 % dans les zones urbaines)³. Une étude récente a démontré que les populations inactives et au chômage faisaient partie des groupes qui échappaient rarement à la pauvreté une fois qu'ils y étaient tombés⁴. De plus, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes victimes de violence, les personnes vivant avec le VIH/sida et les victimes de migration sont particulièrement vulnérables et leurs besoins devraient être prioritaires.

4. Au niveau de la gouvernance, la difficulté consiste à renforcer les résultats des administrations centrales et locales en termes de soutien aux priorités de développement et de fourniture de services publics de qualité. Cela est dû à un net déséquilibre dans la répartition territoriale du pouvoir, des ressources et des services publics entre Dakar et le reste du pays, où la décentralisation prend du temps. Au niveau central, cela peut s'expliquer par la faible modernisation et l'insuffisance d'une culture axée sur les résultats, et donc par les moyens limités dont dispose le pays pour s'adapter aux conditions nécessaires à son émergence⁵. Une étude de perception de la corruption de 2017 a révélé que 95,3 % du public et 61,7 % des

¹ D'après le Ministère de l'économie, des finances et du Plan.

² D'après une étude menée par le Ministère de l'économie, des finances et du Plan, les discriminations sexistes entraîneraient une perte de près de 16 % du revenu national.

³ Agence nationale de la statistique et de la démographie, Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (2017).

⁴ Dansokho, Diagne, Diène et Kharma, La dynamique de la pauvreté au Sénégal (mars 2017). NOPOOR Policy Brief No. 57c.

⁵ Rapport du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

professionnels témoignaient de la présence de corruption dans leur environnement immédiat.

5. S'agissant de l'environnement, le problème principal est la faible résilience des communautés et des écosystèmes due aux effets des changements climatiques, aux modes de consommation et de production non viables et à l'insuffisance de la sensibilisation à l'écologie. En effet, 60 % de la population sénégalaise dépend des secteurs liés aux ressources naturelles, soit l'agriculture et la foresterie dans les zones rurales, et la pêche et le tourisme dans les zones urbaines et périurbaines. Ces différents facteurs de vulnérabilité génèrent des problèmes socioéconomiques : l'alimentation en eau potable est affectée par la salinisation et l'acidification des eaux souterraines ; l'érosion du littoral détruit des habitats ; les rendements agricoles sont en baisse ; des problèmes de santé publique émergent ; ainsi que des problèmes de migration. Ces facteurs nuisent aussi sensiblement aux objectifs de développement économique du Sénégal et à ses efforts de réduction de la pauvreté.

6. Depuis plusieurs années, les pays du Sahel sont confrontés à une succession de crises politiques et humanitaires. Cette situation rend la région vulnérable à l'insécurité liée aux conflits armés, aux activités terroristes, au trafic et à la criminalité organisée qui s'ensuit. La situation en Casamance contribue également à l'instabilité régionale. Jusqu'à présent, le Sénégal a été préservé de l'instabilité dans la région du Sahel. L'ONU appuie les efforts visant à améliorer la stabilité, la paix et le développement dans la région grâce à sa Stratégie intégrée pour le Sahel, dont le Sénégal fait partie.

7. Afin de s'engager sur la voie de l'émergence d'ici à 2035, le Sénégal a adopté le PSE en 2014 et en a fait son cadre de développement pour rendre compte de sa volonté politique à la fois de déclencher une expansion économique dynamique mais aussi d'améliorer le bien-être de la population. Ce mécanisme comprend un plan d'action prioritaire en cinq ans et s'articule autour des trois piliers suivants : a) la transformation structurelle de l'économie et de la croissance ; b) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et c) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Des analyses récentes⁶ ont montré que le Plan englobait les 17 objectifs de développement durable. Toutefois, seuls 77 % des cibles des objectifs figurent dans le premier plan d'action prioritaire pour 2014-2018 du Plan Sénégal émergent. Le prochain plan d'action prioritaire pour 2019-2023, avec lequel le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2019-2023 et le programme de pays du PNUD seront harmonisés, intégrera les 23 % de cibles restantes.

8. L'évaluation du programme de pays pour 2012-2018 a mis en relief les principaux résultats obtenus et enseignements tirés des interventions du PNUD ci-après : En matière de gouvernance, le PNUD a contribué à faire participer davantage les partenaires de développement au financement du Plan par le biais du groupe consultatif de 2014, qui a permis à des partenaires de prendre de nouveaux engagements s'élevant au double des ressources prévues. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'appui du PNUD a permis d'électrifier 110 villages dans huit régions, comptant au total 61 686 habitants, de construire 530 kilomètres de routes rurales et de creuser 164 puits concernant respectivement 210 000 et 341 000 habitants. Ces résultats ont été mis en évidence par le Président du Sénégal dans son allocution de fin d'année à la nation, le 31 décembre 2017. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD a amélioré la résilience des populations en appliquant le concept des écovillages dans 90 villages. Ces interventions ont permis de créer 28 498

⁶ Ces analyses ont été menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale d'intégration des objectifs de développement durable.

emplois directs, dont 18 998 occupés par des femmes et, grâce à la fourniture d'électricité, de faire passer le taux de réussite des élèves de l'enseignement primaire d'une moyenne de 50 % en 2014 à 94 % en 2017.

9. Toutefois, les faibles capacités de mise en œuvre des projets et programmes des organismes nationaux et l'insuffisante participation des organes d'appui à la gestion des projets et des programmes ont eu des répercussions négatives sur l'exécution des programmes. Les projets étaient fragmentés en raison d'un manque de synergie entre les trois composantes du programme. En appliquant ces enseignements, le PNUD contribuera à renforcer les capacités de gestion, coordination et mise en œuvre des projets et programmes des départements et ministères compétents. La planification conjointe et la complémentarité des actions permettront d'intégrer les composantes du nouveau programme.

10. Le PNUD appuiera le prochain plan d'action prioritaire du PSE pour 2019-2023 dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, en particulier l'élaboration de politiques et de stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités, l'intégration des objectifs de développement durable aux niveaux national et local, l'appui des services publics grâce à la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des institutions et l'appui à l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques. C'est sur cette base que le bureau de pays a collaboré avec le Gouvernement pour hiérarchiser les besoins conformément au PSE et a organisé deux ateliers de validation du descriptif de programme de pays avec la participation du Gouvernement et d'autres principales parties prenantes nationales.

II. Priorités du programme et partenariats

11. En soutenant le processus d'émergence du Gouvernement, le programme de pays, qui fait partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2019-2023, vise à relever les défis mis en évidence ci-dessus conformément au plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2023. Le programme de pays a également pour objectif d'aider le Sénégal à atteindre les objectifs de développement durable grâce au renforcement des capacités et à l'élaboration de stratégies et de politiques dans les domaines suivants : a) la bonne gouvernance ; b) la réduction de la pauvreté et la croissance sans exclusion ; et c) les changements climatiques et la résilience. À cette fin, le programme de pays aidera le Gouvernement à améliorer la productivité, à promouvoir des politiques publiques qui permettent de diversifier les sources de croissance et à donner au secteur privé plus de marge de manœuvre pour créer davantage de richesses et d'emplois. Afin de permettre à la population de tirer véritablement parti de possibilités d'emploi créées, le PNUD aidera à fournir des formations adaptées au marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes. Pour veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte, les politiques sociales ciblant les populations vulnérables, en particulier celles dans le piège de la pauvreté, seront encouragées et les investissements seront réalisés dans des infrastructures socioéconomiques de base en zones rurales. Étant donné que les personnes, les communautés et les sources de croissance sont étroitement liées aux ressources naturelles et aux écosystèmes, des mesures seront prises pour gérer les risques de catastrophe naturelle, réduire les pressions exercées par l'homme et promouvoir des modèles de consommation et de production durables. Ces mesures exigent que des institutions de gouvernance non exclusives, souples et responsables soient mises en place et renforcées aux échelles nationale et locale pour améliorer la qualité des services publics et favoriser une plus grande maîtrise du processus de développement ainsi que la capacité des acteurs nationaux à maintenir la stabilité politique et sociale.

12. En vue d'appuyer la mise en œuvre du PSE, le programme de pays s'articulera autour de trois composantes : a) le renforcement du système de gouvernance ; b) la promotion d'une croissance économique durable, partagée et viable ; et c) la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. La stratégie adoptée pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme consiste à veiller à ce que ces trois éléments sont mieux pris en compte. Par exemple, la fourniture de services sociaux de base dans les zones rurales sera accompagnée de mesures visant à renforcer la gouvernance des institutions locales chargées de fournir ces services. De même, les questions de gouvernance des institutions nationales et locales chargées de la gestion durable des ressources naturelles seront examinées en vue d'améliorer la résilience des communautés et de garantir des revenus ruraux. L'encouragement à une production et une consommation durables fera partie intégrante de la dynamique vers le développement d'activités rémunératrices et la fourniture et l'utilisation de services socioéconomiques. L'objectif est de réaliser le potentiel du pays en matière d'énergies renouvelables et de créer des possibilités d'emplois verts, en renforçant les chaînes logistiques, en particulier dans le domaine de l'agriculture, et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles du pays. À cette fin, trois programmes interdépendants, correspondant aux trois défis ci-après, seront établis.

13. Le PNUD s'attachera à prendre en compte la problématique femmes-hommes en ciblant les femmes dans toutes ses interventions. Ce faisant, il contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre et appuiera la ventilation par sexe des indicateurs de résultats et la collecte de données.

14. Le PNUD entend aider le Sénégal à concrétiser les aspirations formulées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en conformité avec le plan stratégique du PNUD grâce à ses solutions distinctives, qui seront mises en œuvre par le biais des deux plates-formes définies dans le plan stratégique, soit : a) un dispositif d'appui aux pays aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ; et b) une plateforme mondiale de services consultatifs et d'exécution en faveur du développement. Le PNUD continuera donc de diriger l'équipe spéciale pour les objectifs de développement durable de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que la commission nationale pour les objectifs de développement durable. Le bureau de pays veillera à ce que les donateurs participent activement au processus d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 au Sénégal.

Renforcement du système de gouvernance

15. Le programme proposé s'aligne parfaitement avec le troisième pilier du PSE sur la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité et avec la réalisation 7 du PNUAD en matière de gouvernance. Il vise aussi à renforcer le dispositif de direction de la gouvernance nationale grâce à l'élaboration d'un cadre national de référence en vue d'harmoniser les instruments de mesure et de production des outils de responsabilisation. Les interventions du PNUD en termes de gouvernance porteront principalement sur les femmes et les jeunes comme acteurs du changement et sur les populations les plus vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, chômeurs, femmes victimes de violence, personnes vivant avec le VIH et le sida, victimes des migrations) afin de réduire les inégalités sociales et de promouvoir le développement durable. Elles cibleront également les femmes parlementaires, élues locales et chefs religieux et coutumiers.

16. La contribution du PNUD portera principalement sur : a) le renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre et du suivi du PSE aux niveaux national et local et des institutions chargées de la collecte des données et de la formulation, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

intégrant les objectifs de développement durable ; b) le renforcement de la capacité des organismes de supervision et de contrôle à améliorer les résultats de l'administration publique aux niveaux national et local ; c) le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à participer aux organes de décision pour défendre leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs en tant que citoyens, avec l'appui des ministères concernés ; et d) le renforcement des capacités des organismes de gestion des élections, de la police et des femmes dirigeantes pour une gestion plus pacifique des conflits et une meilleure prévention de l'extrémisme violent en vue de renforcer la paix et la sécurité.

17. La mise en place de partenariats avec des partenaires clefs, tels que l'Union européenne pour améliorer la lutte contre la corruption ou le Gouvernement canadien pour renforcer le rôle des femmes, seront avantageux à la mise en œuvre du programme. L'accent sera mis sur la création d'un partenariat avec la Banque islamique de développement, avec l'appui du Centre de services régional du PNUD, pour promouvoir l'adaptation des objectifs de développement durable aux conditions locales. Afin d'améliorer la production de statistiques nationales, les partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) seront maintenus. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, des mesures seront prises pour établir des partenariats avec le Gouvernement de la République de Corée dans le domaine des violences sexistes ainsi qu'avec le Gouvernement de la Malaisie dans le cadre de l'Unité d'exécution⁷ afin d'appuyer la mise en œuvre du PSE. Ces partenariats devraient contribuer à améliorer la mobilisation des ressources ainsi que la mise en commun des meilleures pratiques et des connaissances.

Promotion d'une croissance économique durable, partagée et viable

18. S'agissant de la transformation structurelle de l'économie et de la réduction des inégalités, le programme proposé est conforme au premier pilier (transformation structurelle de l'économie) et au deuxième pilier (capital humain, protection sociale et développement durable, renforcement de la résilience des populations) du PSE, ainsi qu'à la réalisation 1 du PNUAD. Ce programme permettra d'appuyer la croissance économique en améliorant le mécanisme de gestion et de mise en œuvre des projets visant à renforcer le secteur privé, diversifier l'économie et améliorer les chaînes logistiques. À cette fin, le programme contribuera à l'organisation de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique qui sera organisée à Dakar en 2019 avec l'appui du PNUD et mettra l'accent sur le rôle du secteur privé dans la transformation structurelle et l'émergence. Le programme contribuera aussi à faire en sorte que la croissance économique du Sénégal soit mieux partagée en créant des possibilités économiques et possibilités d'emploi, en améliorant la productivité dans les secteurs où les pauvres sont plus actifs et en renforçant la protection sociale. Le programme mettra l'accent sur les femmes et les jeunes dans les zones rurales et périurbaines des régions de Tsambouna, Kedougou, Matam, Saint-Louis, Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor.

19. Le programme se concentrera sur les priorités suivantes : a) renforcer les capacités des ministères chargés de la mise en œuvre et du suivi du PSE pour concevoir des projets et des programmes en faveur d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, ce qui permettrait d'attirer des investissements privés ; b) améliorer l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base afin d'améliorer l'économie locale et de réduire les

⁷ Il s'agit d'une approche innovante créée par le Gouvernement malaisien pour assurer la coordination efficace et la mise en œuvre des plans de réalisation.

inégalités géographiques ; et c) renforcer la capacité des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones rurales et périurbaines, à créer et gérer des petites et moyennes entreprises et accéder à des emplois décents et durables.

20. Le partenariat avec le Gouvernement sera encore renforcé pour la mise en œuvre de la phase II du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Le partenariat avec le secteur privé sera envisagé par l'intermédiaire des dispositifs d'appui aux pays qui seront établis au cours de ce cycle de programmation. De nouveaux partenariats avec les gouvernements du Luxembourg et de la Belgique pour la résilience et la promotion de l'emploi des jeunes seront établis. Au niveau opérationnel, des partenariats seront mis en place avec des institutions nationales et locales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche, la société civile et des organisations communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des projets.

Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

21. La vision exprimée dans ce programme est conforme au premier pilier du PSE (croissance économique durable et partagée) et à la réalisation 3 du PNUAD sur la résilience, les changements climatiques et la protection de l'écosystème.

22. Le programme contribuera à : a) renforcer les capacités des ministères et des communautés locales à intégrer les principes du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques sectorielles et locales ; b) renforcer les capacités des ministères de l'environnement et de l'énergie afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux techniques et technologies propres pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets ; et c) renforcer la capacité du Ministère de l'environnement à préserver et renforcer les écosystèmes et la biodiversité dans l'intérêt des populations.

23. Ces interventions ont pour objectif de mettre en œuvre le système de suivi, de notification et de vérification conformément aux engagements de l'Accord de Paris ; transformer la trajectoire de développement qui a été initiée dans le cadre du PSE pour la diriger vers un avenir écologiquement durable à faible émission de carbone ; et renforcer les dispositifs d'alerte rapide pour anticiper et prévenir les catastrophes naturelles.

24. S'agissant de la préservation et la valorisation des écosystèmes côtiers et fluviaux et des communautés riveraines dans les régions du nord et du sud du pays, les résultats tangibles des programmes d'écovillages et l'appui aux programmes de création d'emplois verts seront renforcés. Le PNUD fournira également une assistance au programme côtier à grande échelle qui regroupera les interventions de l'Agence française de développement, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Des mécanismes de paiement des services rendus par les écosystèmes seront élaborés pour une gestion durable des écosystèmes forestiers. Le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat en seront les principaux partenaires. En outre, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le PNUD facilitera la mise en place d'un partenariat entre les gouvernements du Sénégal et du Rwanda pour tirer parti des bonnes pratiques et aider le Sénégal à rendre le Fonds national climat opérationnel.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le programme sera exécuté sur le plan national. À cette fin, et dans le cadre de la stratégie de sortie, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et le transfert

de connaissances dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Programme d'urgence de développement communautaire. Le PNUD fournira l'appui nécessaire aux partenaires de réalisation nationaux et ne recourra aux interventions directes que dans des cas exceptionnels. D'autres modalités d'exécution peuvent également être employées, y compris les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers.

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision du Conseil 2013/19, tous les coûts directs relevant de la mise en œuvre de projets incomberont aux projets concernés.

27. Le bureau de pays s'appuiera sur les normes d'assurance qualité pour les projets et sur les normes sociales. Afin de veiller à ce que les ressources soient gérées de façon rationnelle, le bureau de pays renforcera le contrôle de la gestion financière et du suivi du projet, ainsi que son système d'évaluation des partenaires de réalisation.

28. Le PNUD assurera le renforcement des capacités du personnel des bureaux de pays à mettre en œuvre et assurer le suivi du programme, notamment grâce à la formation, l'apprentissage et l'échange de connaissances continus.

29. Le PNUD a identifié cinq principaux domaines de risque pour lesquels des stratégies d'atténuation seront nécessaires : a) les domaines du programme ; b) les conflits sociopolitiques ; c) la sécurité ; d) les risques liés à l'environnement ; et e) les risques opérationnels.

30. Le niveau de l'appui des donateurs traditionnels au programme peut être réduit et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre peuvent s'avérer insuffisantes. Pour atténuer ces risques, le PNUD redoublera d'efforts pour faire connaître les résultats obtenus en améliorant la visibilité et en diversifiant ses partenariats et les ressources mobilisées, notamment en passant par la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies pour de meilleurs résultats et plus de cohérence et d'efficacité. En outre, le PNUD renforcera son positionnement stratégique en mobilisant des ressources telles que le Fonds vert pour le climat et améliorera son rôle clef en améliorant la qualité de la croissance et de la réduction des inégalités. En termes de financement public, le PNUD et le Gouvernement continueront d'étudier des domaines de coopération en se fondant sur la confiance et le partenariat solides établis par l'intermédiaire du Programme d'urgence de développement communautaire.

31. Les risques de conflits sociopolitiques sont principalement liés aux tensions politiques et à la période précédant les élections. Pour éviter ces risques, le PNUD poursuivra ses activités de mobilisation et de vigilance pour encourager le dialogue politique, en plus de renforcer les capacités de la Commission électorale à gérer les élections de manière équitable et transparente.

32. En ce qui concerne les risques opérationnels, la lenteur de la modalité d'exécution nationale due à la longueur des procédures administratives pourrait conduire à une réduction de l'exécution des programmes. D'autres solutions doivent être trouvées pour faire face à ce problème.

33. Les principaux facteurs de risque d'insécurité au Sénégal sont la situation en Casamance et la menace terroriste dans la région du Sahel, la radicalisation grandissante chez les jeunes et les phénomènes migratoires. Pour y faire face, le PNUD continuera de sensibiliser les populations frontalières et de renforcer la coordination et la mise en œuvre des politiques migratoires.

34. Les risques écologiques et les risques liés au changement climatique seront gérés grâce à la mise en place ou au renforcement des mécanismes de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes naturelles au niveau local, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

IV. Suivi et évaluation

35. Le système de suivi des résultats du PNUD sera harmonisé avec le mécanisme de suivi du PNUAD et avec les principes directeurs et normes d'évaluation des Nations Unies approuvés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les réalisations du programme de pays seront examinées chaque année et ses produits une fois par trimestre. Le programme fera également l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2022.

36. Au niveau des projets, les comités directeurs et comités techniques des projets suivront au moins une fois par an leur évolution. Les projets seront évalués à partir de plans d'évaluation. Les résultats des évaluations seront systématiquement partagés en vue d'améliorer la mise en œuvre des projets en cours et à venir. Des missions de surveillance conjointes seront également organisées avec des homologues nationaux et/ou des donateurs pour évaluer les changements en faveur des populations cibles.

37. Dans la mesure du possible, le PNUD se reportera au système statistique national afin de mieux évaluer sa contribution aux résultats nationaux. Les enquêtes initiales, l'analyse des résultats du recensement de la population et l'examen annuel commun peuvent servir à suivre les progrès accomplis. Au niveau mondial, des indicateurs de bonne gouvernance seront utilisés.

38. La disponibilité de données ventilées par sexe au niveau régional et au niveau communal est un défi majeur. Le PNUD, en collaboration avec d'autres partenaires, dont le FNUAP, ONU-Femmes, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, appuiera le renforcement des capacités du système national de statistiques à produire des données fiables pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. À cette fin, la stratégie nationale de développement de la statistique sera actualisée de sorte à tenir compte des besoins statistiques afin de suivre la réalisation de tous les objectifs pertinents au Sénégal.

39. Le PNUD fera en sorte qu'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes soit inclus dans tous les projets et programmes. Il servira également d'outil pour allouer les ressources et fournir un appui aux initiatives visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Des marqueurs égalité hommes-femmes seront utilisés pour suivre les budgets et les dépenses relatifs aux programmes de pays de manière à améliorer la planification et l'allocation des ressources en matière d'égalité des sexes. Le bureau de pays veillera à ce que les évaluations tiennent compte des disparités entre les sexes.

40. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD servira de référence pour allouer des ressources pour les indicateurs de réalisation et de l'exécution des produits.

41. Le PNUD attribuera au moins 5 % de son budget-programme à la collecte des données et au suivi et à l'évaluation du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Sénégal (2019-2023)

Priorité nationale : pilier 3 du PSE : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

Objectifs de développement durable n^{os} 4, 5, 6, 10, 16 et 17

Pilier III du PNUAD pour 2019-2023 : Gouvernance, paix et sécurité

Réalisation du PNUAD faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans la prestation des services publics pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 1 : Proportion d'utilisateurs issus de toutes les catégories sociales (femmes, hommes, jeunes, femmes handicapées, jeunes handicapés, migrants) qui sont satisfaits de leur expérience (passée) avec le service public (santé, éducation, accès à l'eau, justice, télécommunications, énergie, situation matrimoniale)</p> <p>Niveau de référence : éducation, 67,3 % santé : 71 % ; justice, 61,1 %</p> <p>Niveau cible : éducation, 75 % ; santé : 78 % ; justice, 70 %</p> <p>Indicateur 2 : Proportion de gouvernements locaux efficaces, par communauté</p> <p>Niveau de référence : 43/599, soit 7 %</p> <p>Niveau cible : 125/599, soit 21 %</p>	<p>Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)</p> <p>Rapport sur l'enquête de satisfaction des usagers des services publics</p> <p>Revue annuelle conjointe (RAC)</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions nationales et les autorités locales ont renforcé leurs capacités techniques, organisationnelles et financières pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques publiques alignées sur les objectifs de développement durable</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de politiques, de stratégies et de plans locaux de développement alignés sur les objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveaux cibles : 15</p> <p>Sources : rapports du Ministère de la gouvernance territoriale, des organismes de contrôle et du Parlement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Existence de mécanismes de collecte et d'analyse de données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, grâce :</p> <p>a) à des méthodes de collecte de données classique (par exemple des enquêtes) ; b) aux systèmes de rapports de l'administration ; et c) à de nouvelles sources de données (par exemple, les mégadonnées)</p> <p>Niveau de référence : a) non b) non c) non</p> <p>Niveaux cibles : a) oui b) oui c) oui</p> <p>Source : ANSD</p> <p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Existence d'une gouvernance et d'un contrôle des institutions garantes de l'état de droit aux capacités renforcées</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveaux cibles : oui</p> <p>Source : Ministère des services publics, Ministère de la gouvernance</p>	<p>Autorités territoriales</p> <p>Ministère de l'économie, des finances et du Plan</p> <p>Ministères sectoriels</p> <p>Parlement</p> <p>Cour des comptes</p> <p>ANSD</p> <p>Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)</p> <p>Inspection générale de l'État</p> <p>Commission électorale nationale autonome (CENA)</p> <p>Partis politiques</p> <p>Société civile</p> <p>FNUAP</p> <p>ONU-DC</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>OIM</p> <p>Union européenne</p> <p>Gouvernement canadien</p>	<p>Ressources ordinaires</p> <p>5 978 800</p> <p>Autres ressources</p> <p>18 300 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 3 : Proportion des agences de développement régional avec un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion de l'information territoriale ventilée par sexe et par handicap</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 8/14</p>	<p>Observatoire national des territoires</p>	<p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p>Produit 1.2 : Les organismes de contrôle ont renforcé les capacités techniques de lutte contre la corruption dans les services publics</p> <p>Indicateur 1.2.1⁸ : Existence d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption Niveau de référence : non Niveaux cibles : oui Source : rapport de l'OFNAC et rapport d'inspection de l'État Fréquence de la collecte : quinquennale</p> <p>Indicateur 1.2.2 : existence d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption Niveau de référence : non Niveaux cibles : oui Source : OFNAC Fréquence de la collecte : quinquennale</p> <p>Produit 1.3 : Les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ont amélioré leurs capacités techniques pour être des membres actifs des organes décisionnels pour défendre leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs en tant que citoyens</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Pourcentage de femmes et de jeunes dans les organes de décision (a) Parlement, b) autorités locales) Niveau de référence : a) : 42 % de femmes, 10 % de jeunes, b) : 47 % de femmes, 10 % de jeunes Niveaux cibles : a) : 43 % de femmes, 20 % de jeunes, b) : 48 % de femmes, dont 25 maires, 30 % de jeunes Sources : rapports des ministériels sectoriels, rapport du Groupe d'appui aux élections locales, rapport parlementaire Fréquence de la collecte : quinquennale</p> <p>Produit 1.4 : Les organes de gestion des élections, les forces de police et les dirigeantes ont renforcé les capacités techniques de gestion pacifique des conflits et de prévention de l'extrémisme violent en vue de renforcer la paix et la sécurité</p>		

⁸ 0 = stratégie non disponible

1 = stratégie disponible mais non mise en œuvre

2 = stratégie disponible et partiellement mise en œuvre

3 = stratégie disponible et intégralement mise en œuvre

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>Indicateur 1.4.1 : Des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent sont en cours de mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : rapports des ministères sectoriels</p> <p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p>Indicateur 1.4.2 : Nombre d'incidents violents signalés au cours de la période électorale</p> <p>Niveau de référence : 8 (présidentielles)</p> <p>Niveaux cibles : 4 ou moins</p> <p>Source : rapport de la CENA</p> <p>Fréquence de la collecte : quinquennale</p> <p>Indicateur 1.4.3 : Nombre de plateformes locales créées au niveau infranational pour la prévention et la gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source : rapport de la CENA, Institut Gore</p> <p>Fréquence de la collecte : semestrielle</p>		
<p>Priorité nationale ou pilier du PSE :</p> <p>1 : Transformation structurelle de l'économie</p> <p>2 : Capital humain, protection sociale et développement durable</p> <p>3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité</p> <p>Objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8, 9, 10, 16 et 17</p>				
<p>Pilier I du PNUAD pour 2019-2023 : Croissance économique durable et partagée</p> <p>Pilier II du PNUAD pour 2019-2023 : Protection sociale et des services de base</p> <p>Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, le Gouvernement aura intégré des politiques sectorielles et renforcé les institutions qui contribuent à la transformation structurelle de l'économie et la réduction des inégalités</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2 : Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 1.1 : Structure du PIB a) secteur primaire, b) secteur	Ministère de l'économie et des finances Rapport de la Banque mondiale	Produit 2.1 : Les populations rurales ont accès à des services et infrastructures socioéconomiques de base de qualité	Ministère de l'économie, des finances et du Plan Ministères sectoriels OMS	Ressources ordinaires : 4 035 690

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>secondaire et c) secteur tertiaire)</p> <p>Niveau de référence 2017 : a) 18,4 % ; b) 19,1 % ; et c) 46,7 %</p> <p>Niveau cible : a) 17,6 % ; b) 22,1 % ; et c) 45,1 %</p> <p>Indicateur 1.2 : Existence d'un mécanisme de renforcement de la cohérence et de l'intégration des politiques</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible 2023 : oui</p> <p>Indicateur 1.3 : PIB par habitant</p> <p>Niveau de référence : 1 065 dollars</p> <p>Niveau cible : 2 450 dollars</p> <p>Indicateur 1.4 : Incidence de la pauvreté</p> <p>Niveau de référence : 46,7 (2011)</p> <p>Niveau cible 2023 : 30 %</p>	<p>Rapport de l'ANSD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de communautés ayant accès à) l'eau potable ; b) l'électrification rurale ; c) les routes rurales, au niveau infranational</p> <p>Niveau de référence 2016 : 89,5 %/40 %/37,2 % des villages</p> <p>Niveau cible : 95 %/85 %/60 % des villages</p> <p>Source : RAC</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de nouvelles institutions publiques dotées d'infrastructures essentielles qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 100 %</p> <p>Sources des données : RAC, ANSD, Banque mondiale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2 : Les ministères chargés de la mise en œuvre et du suivi du Plan Sénégal émergent (PSE) ont renforcé leur capacité à concevoir des projets et programmes d'autonomisation économique décents et durables, en particulier pour les jeunes et les femmes, qui attirent les investissements privés</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre d'emplois décents et durables pour les projets et programmes conçus par le Bureau du PSE financé par le secteur privé</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source des données : Agence nationale de la statistique et de la démographie ; Rapport d'examen annuel conjoint</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes grâce aux projets et programmes du PSE</p> <p>Niveau de référence : 1 498 en 2016</p> <p>Niveau cible : 5 000 au cours de la période 2019-2023</p> <p>Source : RAC</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Les groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones rurales et périurbaines, ont les capacités techniques et financières pour bénéficier d'emplois décents et durables, notamment grâce à l'entreprenariat</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de PME créées par les groupes vulnérables</p>	<p>Banque islamique de développement</p> <p>Banque africaine de développement</p> <p>Union européenne</p> <p>Banque mondiale</p>	<p>Autres ressources :</p> <p>25 530 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence : 88 Niveau cible : 388 Source : Rapport annuel du PUDC Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.3.2 : Nombre de femmes et de jeunes qui ont bénéficié d'un financement (banques et système financier décentralisé) pour entreprendre une activité économique Niveau de référence : 314 (17 hommes et 297 femmes) Niveau cible : 1 500 (dont au moins 60 % de femmes et 6 % des personnes handicapées) Source : rapport annuel du PUDC, RAC Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.3.4 : Nombre d'emplois créés pour les jeunes (hommes et femmes) grâce à l'appui du PNUD Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : 5 000 (dont au moins 50 % de femmes) Source des données : rapport d'évaluation du PUDC Fréquence de la collecte : annuelle		

Priorité nationale ou pilier du PSE : Pilier 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

Objectifs de développement durable n^{os} 13, 14, 15, 7, 17, 8, 1, 11 et 12

Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2023, renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets des changements climatiques et contribuer à la protection des écosystèmes.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 3 Renforcement de la résilience aux chocs et aux crises

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 1 : Nombre d'emplois verts créés, ventilé par sexe Niveau de référence 2017 : 2 729 Niveau cible 2023 : 6 000 Indicateur 2 : Évolution du montant des revenus des ménages provenant de la	Rapport du Ministère de l'environnement et de l'énergie, ANSD Rapport annuel du Ministère de l'environnement	Produit 3.1 : Les ministères sectoriels et les autorités locales ont renforcé leurs capacités techniques pour intégrer les principes du développement durable et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques sectorielles et locales Indicateur 3.1.1 : Nombre de politiques et de plans sectoriels aux niveaux national et infranational qui tiennent compte du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques Niveau de référence : 1 Niveau cible : au moins 10	Ministère du pétrole et des énergies Ministère de l'environnement et du développement durable Ministère de la décentralisation	Ressources ordinaires 4 932 510 Autres ressources 61 756 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)

gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Niveau de référence : 695 000 francs CFA par an par ménage

Niveau cible : 1 000 000 francs CFA par an par ménage

Source : rapport de suivi des objectifs de développement durable

Fréquence de la collecte : semestrielle

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'administrations locales adoptant des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Niveau de référence : 0 %

Niveau cible : 10 %

Source : rapport de suivi des objectifs de développement durable

Fréquence de la collecte : semestrielle

Indicateur 3.1.3 : Existence de mesures tenant compte de l'égalité des sexes pour la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et le partage des avantages qui en sont retirés : a) cadres normatifs ; b) cadres juridiques et réglementaires ; c) cadres institutionnels ; d) cadres de financement

Niveau de référence : a) non b) non c) non d) non

Niveaux cibles : a) oui b) oui c) oui d) oui

Sources : rapport du Ministère de l'environnement et du développement durable

Fréquence de la collecte : semestrielle

Produit 3.2 : Les ministères chargés de l'environnement et de l'énergie ont renforcé leurs capacités pour promouvoir et faciliter l'accès à des techniques et des technologies pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets

Indicateur 3.2.1 : Nombre d'institutions possédant des plans d'opérations avec des technologies concernant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion des déchets

Niveau de référence : 1

Niveaux cibles : 3

Sources : rapport annuel sur les projets et rapports des ministères

Fréquence de la collecte : semestrielle

Indicateur 3.2.2 : Nombre de plans nationaux et locaux qui intègrent et mettent en œuvre des stratégies de gestion des déchets

Niveau de référence : 0 (national), 0 (local)

Niveau cible : 1 (national), 5 (local)

Sources : rapport du Ministère de l'environnement et du développement durable/Ministère de la gouvernance locale

Fréquence de la collecte : annuelle (national) quinquennale (local)

Agence nationale pour les énergies renouvelables

Agence pour la sauvegarde et la gestion de l'énergie

Agence nationale des écovillages

Organisations de la société civile

Autorités locales, ONG

Secteur privé

Gouvernements du Japon, du Luxembourg et de l'Espagne

Fonds vert pour le climat

Fonds pour l'environnement mondial

Banque mondiale

Gouvernement canadien

Union européenne

USAID

PNUE

Agence allemande de coopération internationale

Fonds nordique

FAO

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données,
fréquence de la collecte
et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires
ou cadres de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(dollars É.-U.)

Indicateur 3.2.2 : Nombre de ménages ayant accès à moindre coût à une énergie propre et durable : a) ménages dirigés par une femme b) zones rurales ; c) zones urbaines et périurbaines

Niveau de référence : 6 633 dans les zones rurales

Niveau cible : 13 000 dans les zones rurales, dont au moins 2 470 dirigés par des femmes

Source : rapports annuels du projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 3.3 : Le Ministère de l'environnement a renforcé les capacités techniques de conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans l'intérêt des communautés

Indicateur 3.3.1 : Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès aux ressources et de partage des bénéfices : a) zones relevant de la gestion durable des forêts (hectares),

Niveau de référence : 118 033

Niveau cible : 826 231

Sources : rapport annuel du Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle